



prement la nécessité de poursuivre jusqu'à une solution définitive, les travaux commencés par la Convention anti-seigneuriale de Montréal, de continuer à contribuer chaque fois qu'il en sera besoin par des subventions volontaires, au paiement des dépenses nécessaires et indispensables.

Sur motion d'Amable Beaupré, éc. médecin de St. Elizabeth, seconde par M. Moysse Gadoré du même lieu.

Résolu:—Que des remerciements et des félicitations soient votés à MM. Jobin et Latte pour avoir bien voulu prendre part aux travaux de cette assemblée.

Sur motion de N. Seillon de l'Industrie, seconde par M. Benoit de Ste. Elizabeth.

Résolu:—Que M. le secrétaire de cette assemblée soit prié de transmettre une copie des procès-verbaux à MM. Jobin, éc. M. P. P. et à M. Latte, secrétaire de la Convention.

Sur motion de L. A. Lapierre, éc. médecin de l'Industrie, seconde par Prosper J. Brassette, éc. de Ste. Elizabeth.

Résolu:—Que des remerciements soient offerts à MM. le président et le secrétaire de cette assemblée pour le zèle et l'impartialité avec lesquels ils ont rempli leurs fonctions, avec invitation de faire publier les procès-verbaux dans les journaux.

Après quoi l'assemblée s'ajourne.

H. CORNELLER, Secrétaire. O. DROLET, Trésorier.

Berthier, 24 Mars 1854.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

AGENCES DU PAYS. THOMAS EDWARDS, ROGEE, Agent Général des Journaux No. 8, Rue St. Joseph, Haute-Ville, QUÉBEC, AGENT DES "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces aux taux requis par son Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

dans lequel il donne à entendre que les colonies, pénétrées de reconnaissance, devraient indemniser la mère-patrie des sacrifices qu'elle a faits pour les maintenir et les protéger lorsqu'elles étaient dans leur enfance.

Il est naturel, dit-il, que le peuple de ce pays, voyant les dépenses faites par le passé dans les colonies, et leurs progrès vers un état de maturité, se demande si le temps n'est pas venu pour ces jeunes et vigoureuses populations de contribuer quelque chose, pour indemniser la mère-patrie des dépenses et des travaux auxquels elle s'est soumise pour elles durant la période de leur enfance.

La mère-patrie a trouvé son profit, d'une manière ou d'une autre, dans la possession de ses colonies, et l'idée de la montrer remplie de sollicitude pour l'enfance des colonies rentre dans l'ordre d'une politique par trop sentimentale.

Nous avons admiré parfois les discours de lord Elgin, mais nous devons avouer que celui qu'il a prononcé dans la chambre des lords est loin de soutenir la haute idée que nous nous étions formée de lui comme orateur et comme homme d'état. Peut-être le rapporteur du Times l'aura mal interprété, surtout quand il lui fait dire "qu'il est raisonnable que les colonies se pouvoient à leurs propres frais des forces civiles ou militaires qu'elles croient nécessaires pour le maintien de la tranquillité intérieure."

Pour maintenir la tranquillité intérieure, il n'est pas besoin de forces militaires, pas plus que pour maintenir la tranquillité extérieure, en autant que nous y sommes exclusivement concernés.

Lord Elgin continue à développer son idée et à représenter le peuple du Canada comme un enfant surchargé du sentiment d'une naïve reconnaissance.

Dans le Canada, il règne un contentement général dans toutes les classes, fondé sur la conviction que la législature et le gouvernement de la mère-patrie sont prêts à donner aux colonies le pouvoir de se gouverner elles-mêmes. Années de ce sentiment, le temps viendra que ces colonies manifesteront le désir de se joindre à la mère-patrie pour défendre la faible routine de l'impôt, l'opprimé contre l'oppressant, et tout en cherchant à partager la gloire de l'Angleterre, elles ne mépriseraient pas de partager ses sacrifices.

Nous ne savons si le temps prévu par lord Elgin viendra jamais; tout ce nous savons, c'est que si l'Angleterre nous force à tenir sur pied une milice oisive pour remplacer les soldats qu'elle veut rappeler parce qu'elle en a besoin ailleurs, les Canadiens auront droit de regarder cet acte comme injuste, et qu'ils seront justifiés de jeter les yeux du côté où ils trouveront de plus grands intérêts et de plus sûres garanties de prospérité.

Le maître général des postes, par la circulaire que nous publions ci-dessous, vient de rendre publiques les arrangements pris entre les gouvernements impérial et colonial pour réduire les droits de poste sur les lettres expédiées du Canada dans l'Empire Britannique, et vice versa, ou dans les pays étrangers par la voie anglaise, soit par les steamers anglais de New-York ou de Boston, soit par les steamers de la ligne canadienne.

Cette réduction produira, sans doute, des résultats avantageux non seulement pour le commerce, mais encore pour une nombreuse population canadienne qui a encore de l'autre côté de l'Atlantique des intérêts, des affections ou des liens de famille; nous avons seulement à regretter qu'elle ne s'étende pas jusqu'aux lettres destinées par la France, et à cet égard on lui aura devoir faire une exception spéciale.

Si nous comprenons bien la portée de ce texte, que nous avons sous les yeux, l'on pourra désormais, sans être privé du bénéfice des nouveaux arrangements, correspondre avec le czar de toutes les Russies, avec l'empereur de la Chine ou celui du Japon, pourvu que les lettres passent par l'Angleterre. Mais s'il s'agit de communiquer avec la France, l'allée de l'Angleterre—la France qui nous est toujours chère, malgré qu'elle ait abandonné les courageux enfants qui lui avaient conquis un vaste royaume dans les solitudes américaines—alors il n'est plus expédient de réduire les droits de port.

Il y a dans ce fait quelque chose qu'il nous est impossible d'expliquer sans avoir recours à des motifs peu en harmonie avec les idées libérales dont on aime à faire parade.

Il serait peut-être intéressant de savoir par quelle influence cette restriction, que nous avons droit de trouver injuste envers les six septièmes de la population du Bas-Canada, s'est glissée dans la transaction entre les deux gouvernements. Si le jour se fait là-dessus, nous ferons part au public de notre découverte.

Le champ ouvert aux études et au travail n'a point de bornes que la volonté, le courage et la persévérance.

Les jeunes gens de la campagne qui ressentent l'inconvénient de n'avoir pas à leur disposition des bibliothèques suffisantes, ne sauraient rien faire de mieux que de s'adresser à l'Institut-Canadien.

Les communications sont devenues si faciles qu'ils pourraient en profiter de presque tous les privilèges des membres résidents à Montréal, et ils auraient la satisfaction de pouvoir se dire qu'ils contribuent à une œuvre nationale, dans le sens le plus étendu du mot.

L'acquisition que vient de faire l'Institut

(NOTE.)—Sur ces lettres, les taxes ne seront pas de 18 centimes, mais de 10 centimes.

(L) Les lettres pour la France ou pour les pays étrangers par la voie de la France, seront chargées comme à présent. Voir table No. 5.

(M) Les lettres pour Malte ou pour les îles de la Méditerranée, en addition, un droit de transit de 6 centimes par quart d'once.

(N) Les lettres pour Malte ou pour les îles de la Méditerranée, en addition, un droit de transit de 6 centimes par quart d'once.

(O) Les lettres pour Malte ou pour les îles de la Méditerranée, en addition, un droit de transit de 6 centimes par quart d'once.

et Halifax, ou par la ligne canadienne de steamers de la maille, la charge sera de 64 centimes, valant 74 centimes. Paiement d'avance facultatif dans tous les cas.

Sur les lettres qui pèsent plus qu'une demi-once, la charge augmentera suivant l'échelle anglaise, comme à présent; ainsi, une lettre au-dessus d'une demi-once et n'excédant pas une once paiera deux taxes—au-dessus d'une once et n'excédant pas deux onces, quatre taxes, et ainsi de suite.

20. Sur les lettres à destination des colonies et possessions britanniques non mentionnées, les taxes simples ou d'une demi-once sera comme suit, augmentant suivant l'échelle anglaise, comme ci-dessus, pour les lettres pesant plus d'une demi-once:—

Table with 2 columns: Colonies and Possessions, and Tax Rates. Includes entries for Antigua, Barbadoes, Bermuda, etc.

21. Sur les lettres expédiées en pays étrangers, à travers l'Angleterre, et à toutes les places qui ne sont pas nommées ci-dessus, (1) à l'exception de la France, une déduction de 64 centimes devra être faite sur le montant des taxes fixes dans les tableaux attachés aux règlements et instructions du département; ainsi le taux de 25 2d sterling sera réduit à 1s 8d sterling, valant 2s courant.

22. Ces règlements ne s'appliquent pas aux lettres envoyées par les steamers américains. Ces lettres continueront à être chargées comme elles le sont à présent.

23. Les lettres de poste de Hamilton à Toronto, et vice versa, seront expédiées d'Hamilton par la voie des Etats-Unis. Ainsi, les lettres pour Toronto, et vice versa, et les lettres de poste à l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

24. Le bureau de poste de Hamilton a été autorisé de faire et de recevoir des lettres séparées directement pour et de Londres et Liverpool, par la voie des Etats-Unis.

25. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

26. Le bureau de poste de Hamilton a été autorisé de faire et de recevoir des lettres séparées directement pour et de Londres et Liverpool, par la voie des Etats-Unis.

27. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

28. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

29. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

30. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

31. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

32. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

33. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

34. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

35. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

36. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

37. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

38. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

39. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

40. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

41. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

42. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

43. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

44. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

45. Les lettres pour l'ouest d'Hamilton auverront, de même, à Hamilton toutes lettres etc., à expédier en Angleterre par les milles fermées. Cet arrangement a déjà reçu son effet.

d'une vaste maison pour ses séances, sa bibliothèque et sa salle de lecture, lui donne un nouveau caractère de permanence et de fixité; pas un Canadien qui a conservé une étincelle de patriotisme et que la fortune a tant soit peu favorisé de ses dons, ne peut se dispenser de fournir son obole—d'apporter une pierre si petite qu'elle soit, pour élever un temple à la science et à l'intelligence.

Les sacrifices que nous ferons aujourd'hui pour atteindre un si noble but ne seront pas perdus pour l'avenir; ceux qui viendront après nous en profiteront, et de l'héritage que nous leur laisserons, ceci ne sera pas la moindre partie.

Séance de jeudi, 23 mars.

OFFICIERS PRÉSENTS.—Dr. Coleridge, président; MM. Emery, Consulles, Dely et Mercier.

Le rapport de la dernière séance est lu et adopté.

La question suivante: "Le vote au scrutin tel que pratiqué dans les élections municipales de Montréal, est-il préférable au mode de vote qui a été adopté dans les élections générales?" est discutée dans l'affirmative par M. J. Doure.

M. Doure expose d'abord les qualités requises pour être électeur aux élections générales, puis il expose le mode de vote tel qu'il existe à présent, et en fait voir tous les défauts et les inconvénients; il expose ensuite le mode de vote aux élections municipales, et accorde la préférence à ce dernier, tout en démontrant qu'il est encore très vicieux et qu'il pourrait être grandement perfectionné.

M. Latte fait quelques considérations générales sur la question.

MM. Blanchet et Emery prennent part à la discussion en signalant les abus du mode actuel de vote aux élections municipales, et donnent leur opinion sur les réformes qu'il faudrait y faire.

Et après une réplique de la part de M. Doure, la question est décidée dans l'affirmative à l'unanimité.

La question suivante est choisie pour être discutée dans huit jours: "Le suffrage universel serait-il préférable au suffrage restreint au Canada?"

MM. Latte et Bruneau s'inscrivent dans l'affirmative, et M. Blanchet dans la négative.

La question suivante est choisie pour 15 jours: "Une force de police permanente, composée de 30 hommes, est-elle suffisante pour la cité de Montréal?"

M. J. Doure s'inscrit dans l'affirmative, et M. Latte dans la négative.

Le secrétaire-archiviste fait ensuite la seconde lecture du rapport suivant:

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE, Aux membres de l'Institut-Canadien.

Le Comité demande l'autorisation de faire entrer dans un registre par cet effet, tous les procès-verbaux de l'Institut depuis sa fondation jusqu'à ce jour, et de plus les documents antérieurs à l'incendie qui pourra se procurer.

Le tout semblablement soumis, J. A. DEFOY, S. A. I. C.

Chambre du Comité, 16 mars 1854.

Sur proposition de M. Doure, secondé par M. Halliand, le rapport est adopté.

M. Emery retire un avis de motion qu'il avait donné à la dernière séance.

Sur proposition de M. Martin, secondé par M. St. Amant, MM. Edouard Frasier et Hector Duvert sont admis membres actifs de l'Institut.

Et la séance est ajournée.

L'Institut-Canadien offre ses meilleurs remerciements à M. P. Bateau, pour les derniers journaux d'Europe, que ce monsieur a bien voulu lui passer.

UNE NOUVELLE RÉCOMPENSE.—Nous lisons dans le Canadien du 24 courant: "Le Dr. Bouthillier vient d'être nommé Inspecteur des Agences des Terres et Bois de la Couronne dans le Bas-Canada, avec un salaire de £400. Il sera chargé aussi de la surveillance ultérieure des explorations de chemins et de leur confection, par suite des votes de la législature pour la colonisation. Il tiendra son bureau à St.-Hyacinthe, mais vu la nature de ses devoirs il aura à voyager beaucoup."

"Un parent illustre a été nommé pour le Haut-Canada, lequel résidera à Elora. C'est M. D. Gibson."

"Il y a longtemps que le besoin d'un pareil officier se faisait sentir, besoin augmenté encore par les votes d'argent pour l'ouverture de chemins de colonisation. Le Commissaire des Terres, avec ses devoirs multiples, n'a pu jusqu'ici s'occuper que difficilement lui-même et directement de ce sujet."

"Nous ne pouvons rien dire de la nomination de M. Gibson, ne le connaissant pas, mais si sa nomination rencontre autant d'approbation dans le Haut-Canada, que celle du Dr. Bouthillier dans le Bas, le gouvernement n'aura pas fait depuis longtemps de nominations aussi populaires, et aussi bonnes."

Nous ne connaissons pas M. Gibson, mais nous connaissons quelque peu le Dr. Bouthillier, et nous ne savons trop sur quelle autorité s'appuie le Canadien pour avancer que cette nomination sera populaire.

Nous ne reconnaissons au Dr. Bouthillier, politiquement parlant, d'autre mérite que celui d'être un partisan dévoué de l'administration actuelle; c'est, sans doute, aux yeux du pouvoir, une recommandation suffisante, mais le public se montrera plus exigeant.

La situation qui vient d'être faite au Dr. Bouthillier équivaut à celle de sous-commissaire des terres de la couronne. Or, pour remplir cette situation avec avantage, il faut des connaissances spéciales qu'il n'a pu puiser dans l'exercice de sa profession et, dans le cours de sa vie publique, il n'a jamais, que nous sachions, révélé d'aptitudes pour un emploi de cette nature.

Cette nomination, quoiqu'en dise le Canadien, a ceci de commun avec toutes celles que fait le ministère: récompense du dévouement et de la servilité sans égard aux qualifications personnelles.

LORD ELGIN.—Le Chronique de Québec apprend que Lord Elgin doit revenir au Canada dans le cours du mois prochain.

La Peine de Mort.

Nous avons publié, il y a quelque temps, une adresse aux habitants de Guernesey, par M. Victor Hugo, les engageant à demander la grâce de Tappet, assassin, condamné à être pendu.

Des pétitions circulèrent alors par toute l'île, et couvertes de nombreuses signatures, elle furent envoyées au gouvernement anglais.

Il y eut trois suris. Malgré cela, Tappet a été pendu le 10 février.

On a dit, et il n'y a rien d'impossible, que Tappet a été pendu à la demande de M. Walewski, ambassadeur français auprès du gouvernement britannique; M. Bonaparte, le brigand couronné, voulait mesurer son influence contre celle de M. Victor Hugo, proscrit par lui. Il ne voulait pas qu'il soit dit qu'un républicain, un démagogue, un égoïste, un buveur de sang, obtiendrait la grâce d'un condamné, l'abolition en fait de la peine de mort.

Il a réussi. Qu'il s'en glorifie!

Mais, après l'exécution, M. Victor Hugo adressa une lettre foudroyante à Lord Palmerston; on ne peut la lire sans fremir par tout le corps, tant l'horrible tableau d'un pendaison est vivement retracé par la plume du penseur républicain.

Une lettre comme celle-là suffit pour abattre le gibet, et nous espérons que le coup que M. Victor Hugo vient de porter à la peine de mort sera assez fort pour la faire rayée du code des lois anglaises.

Voici cette lettre:

A Lord Palmerston, Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, EN ANGLETERRE.

Monsieur,

Je mets sous vos yeux une série de faits qui se sont accomplis à Jersey depuis une vingtaine d'années.

Il y a dix-huit ans, Marin, empoinçonneur, fut condamné à mort et gracié. Il y a quinze ans, Gaiot, assassin, fut condamné à mort et gracié. Il y a huit ans, Thomas Nicolle, assassin, fut condamné à mort et gracié. Il y a trois ans, en 1851, Jacques Fouquet, assassin, fut condamné à mort et gracié. Pour tous ces crimes, la mort fut commuée en déportation. Pour obtenir ces grâces, à ces diverses époques, il a suffi d'une pétition des habitants de l'île.

J'ajoute qu'en 1851 on se hâta également de déporter Edward Carlton, qui avait assassiné sa femme dans des circonstances horribles.

Vous le voyez, monsieur, les choses se sont bien passées. Cela a été complet. Si c'est un cri d'horreur qu'on a voulu, on l'a.

La ville était bâtie en amphithéâtre, on voyait cela de toutes les fenêtres. Les regards plongeaient dans le jardin.

La foule criait: Shame! Shame! Des femmes sont tombées évanouies.

Pendant ce temps-là, le gracié de 1851, se repent. Le bourreau a fait de Tappet un cadavre: la clémence a refait de Pouquet un homme (1).

Quant à Tappet, je viens de vous dire de quelle façon il est mort.

La théorie de l'exemple est satisfaisante. Le philosophe seul est triste et se demande si c'est là ce qu'on appelle la justice "qui suit son cours."

Il faut croire que le philosophe a tort. Le supplice a été effroyable, mais la crime était hideux. Enfin, c'est votre avis, monsieur, les Tappet doivent être pendus, à moins qu'ils soient couronnés.

Que la volonté des hommes d'Etat soit faite!

Les idées vagues, les rêveries, les étranges esprits chimériques qui ont la notion du bien et du mal, ne peuvent sonder sans trouble certains côtés du problème de la destinée.

Pourquoi Tappet, au lieu de tuer une femme, n'a-t-il pas tué trois cents en ajoutant à ses quelques centaines de vieillards et d'enfants? pourquoi, au lieu de forcer une porte, n'a-t-il pas violé une constitution? pourquoi, au lieu de dérober quelques shillings, n'a-t-il pas volé 25 millions à une banque? pourquoi, au lieu de brûler la maison Saizon, n'a-t-il pas incendié Paris? il aurait un trône!

Il serait pourtant bon qu'on en vint à préciser un peu le point où Tappet cesse d'être un brigand et où Schneidermanns commence à devenir de la politique.

Tenez,

Cour du Banc de la Reine. JURISDICTION CRIMINELLE. Jeudi, 23 mars. Présent: l'HON. T. C. AYLWIN. Jean Ladleur, sous prévention d'avoir infligé des blessures, subit son procès et est acquitté.

Vendredi, 24 mars. Présent: l'HON. T. C. AYLWIN. Joseph Miner, accusé d'avoir gravé une plaque pour contrefaire les billets de \$4 de la Banque de Montréal et d'avoir en sa possession de faux billets, subit son procès et est acquitté.

Lundi 27 mars. Présent: l'HON. T. C. AYLWIN. Luke Mallon sur accusation d'avoir fait passer un billet de banque forgé, subit son procès et est acquitté.

Thomas O'Neil sur accusation d'avoir assassiné l'échevin Atwater dans l'exécution de son devoir à l'élection municipale dernière, subit son procès et est acquitté sans entrer en défense.

D'après un jugement rendu tout récemment par le Cour du Banc de la Reine, celui qui entreprend de bâtir est responsable non seulement des défauts de construction, mais encore de la nature du sol, dans le cas même où le propriétaire aurait un architecte.

LE NOUVEAU CIMETIÈRE.—Nous avons appris avec satisfaction que la Fabrique de la paroisse de Montréal a définitivement fixé le site du nouveau cimetière sur la terre du Dr. Beaubien, à la Côte des Neiges.

Les travaux devront commencer aussitôt que la terre sera découverte, et le comité chargé de faire un plan et de le mettre à l'exécution, espère que les citoyens de Montréal le mettront en état, par leurs souscriptions généreuses, de faire quelque chose qui soit digne de la première ville du Canada.

Il faut bien se rappeler qu'il n'y aura que ce cimetière; chaque souscripteur aura droit à un lot de la valeur du montant de sa souscription, qu'il n'est pas nécessaire de verser, si ce montant ne suffisait pas, après que les lots auront été vendus à l'encan.

Nous n'avons qu'à féliciter la Fabrique sur la détermination qu'elle a prise, et nous sommes certain qu'après réflexion, ceux qui ont manifesté de l'opposition au plan qu'elle avait adopté d'abord se rangeront de son avis, surtout quand ils sauront que cette décision a été prise à une majorité de 20 contre 4.

MALE ANGLAISE.—E. Conard, ser., de New-York, annonce que les steamers de la ligne Conard n'ont pas été pris par le gouvernement anglais, mais qu'ils continueront à faire le service régulier de la malle, et que le service s'éprouvera aucun retard.

LE SUD de vendredi dernier disait que le maître-général des postes était arrivé à Montréal mardi soir et était parti jeudi matin pour Washington.

L'objet de son voyage aux Etats-Unis serait d'établir un système réciproque entre les deux pays d'accorder des ordres d'argent.

BULLETIN COMMERCIAL.

Préparé pour le "Herald" par un Comité de Courtiers.

PRIX COURANT EN GROS. MONTRÉAL, 21 Mars 1854. PRODUITS.

Table listing various commodities like ALKALI, FLEUR, GRAINS, etc., with their prices and quantities.

ETATS DES FONDS.

Table listing various financial funds and their values.

REMARQUES.

FLEUR.—Ventes de petits lots, sur le lien, à 41 et 41 1/2, vu la rareté et la concentration.

GRAINS.—Aucune transaction ne paraît s'être faite depuis les derniers rapports.

ALCALIS.—La potasse est tombée à 32s, et a ce prix des ventes ont été faites pour quantité.

STOCKS.—Banque de Montréal.—Ventes à 24 1/2 et 25 par cent de prime.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.—Les céréales ont éprouvé une hausse et ont repris leurs taux précédents.

MARIAGES.—En cette ville le 29, par le Rév. W. Taylor, D. D. M. Samuel McDonald, à Dlle Emeline Décarie, tous deux de cette ville.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.—Sera vendue à la vente de l'Église de la Paroisse St. Luc, LUNDI, le DIX-SEPT AVRIl prochain, à UNE heure de l'après-midi.

LAVAGE DEMANDÉ! M. ME FLAVIE FAURET, est toujours prêt à recevoir le LAVAGE des personnes qui voudront bien l'encourager.

PAR LE TELEGRAMME.

Bureau—Grande Rue St. Jacques.

(Rapporté par le Pays.) ARRIVÉE DU PACIFIQUE.

Le steamer Pacific est en bas et sera ici vers 8 heures. Une dépêche télégraphique de Sandy Hook nous apprend que les nouvelles ne présentent aucun caractère nouveau relativement à la guerre.

Le clipper Lightning était arrivé dans la soirée du 4, en 13 jours de Boston. La situation des affaires en Orient est à peu près la même.

Le ministre des Etats-Unis avait présenté ses lettres de crédit au sultan et l'avait assuré de la sympathie du peuple des Etats-Unis.

La première division de la flotte de la Baltique devrait mettre à la voile dans un jour ou deux.

Le gouvernement français demande 100 vaisseaux pour transporter les troupes et les munitions de Marseille en Orient.

Le nommé David Jewett a été exécuté aujourd'hui, pour meurtre. Les Russes étaient remplis par la foule, et il a été difficile de supprimer les désordres.

La Russie a défendu l'exportation des grains d'Odessa et de la mer d'Azoff. Cette nouvelle avait ralenti les marchés anglais.

MARCHÉS DE NEW-YORK.—27 mars. FLEUR.—Demande active pour Ouest et Est à 12 cents de hausse.

GRAINS.—Les grains d'ouest ont demandé pour le blé restreint les affaires.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.—Les céréales ont éprouvé une hausse et ont repris leurs taux précédents.

MARIAGES.—En cette ville le 29, par le Rév. W. Taylor, D. D. M. Samuel McDonald, à Dlle Emeline Décarie, tous deux de cette ville.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.—Sera vendue à la vente de l'Église de la Paroisse St. Luc, LUNDI, le DIX-SEPT AVRIl prochain, à UNE heure de l'après-midi.

LAVAGE DEMANDÉ! M. ME FLAVIE FAURET, est toujours prêt à recevoir le LAVAGE des personnes qui voudront bien l'encourager.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

VENTE DE CUIR. AUJOURD'HUI. AUX MAGASINS des Sous-saignés, JEUDE, le 30 courant, sera vendu un assortiment des plus complets de MARCHANDISES DÉTAPÉE et de GOUT, qui viennent d'être reçues.

MARCHANDISES SECHES. AUX MAGASINS des Sous-saignés, JEUDE, le 30 courant, sera vendu un assortiment des plus complets de MARCHANDISES DÉTAPÉE et de GOUT, qui viennent d'être reçues.

SECONDE DÉFI DE \$50. Le Sous-saigné commissaire maintenant la force et la vitesse de "ST. LAURENT" s'empressent de lancer un SECONDE DÉFI DE \$50, contre tout cheval trotteur du Canada et spécialement "ST. LAURENT" pour trotter contre le Jument Bleue ou "LE TOLLE DU NORD", sur la glace, à St. Basile ou à Verdun.

Pittsburgh, 25 mars. La barque Gracie Shot a fait voile hier pour Constantinople, chargée de 200,000 moutons et autres articles et munitions.

New-York, 25 mars. Le nommé David Jewett a été exécuté aujourd'hui, pour meurtre.

New-York, 27 mars, 7 P. M. Au coucher du soleil, le steamer n'était pas encore signalé.

MARCHÉS DE NEW-YORK.—27 mars. FLEUR.—Demande active pour Ouest et Est à 12 cents de hausse.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.—Les céréales ont éprouvé une hausse et ont repris leurs taux précédents.

MARIAGES.—En cette ville le 29, par le Rév. W. Taylor, D. D. M. Samuel McDonald, à Dlle Emeline Décarie, tous deux de cette ville.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.—Sera vendue à la vente de l'Église de la Paroisse St. Luc, LUNDI, le DIX-SEPT AVRIl prochain, à UNE heure de l'après-midi.

LAVAGE DEMANDÉ! M. ME FLAVIE FAURET, est toujours prêt à recevoir le LAVAGE des personnes qui voudront bien l'encourager.

VENTES PAR ENCAN.

PAR J. D. BERNARD ET Cie.

VENTE DE CUIR. AUJOURD'HUI. AUX MAGASINS des Sous-saignés, JEUDE, le 30 courant, sera vendu un assortiment des plus complets de MARCHANDISES DÉTAPÉE et de GOUT, qui viennent d'être reçues.

MARCHANDISES SECHES. AUX MAGASINS des Sous-saignés, JEUDE, le 30 courant, sera vendu un assortiment des plus complets de MARCHANDISES DÉTAPÉE et de GOUT, qui viennent d'être reçues.

SECONDE DÉFI DE \$50. Le Sous-saigné commissaire maintenant la force et la vitesse de "ST. LAURENT" s'empressent de lancer un SECONDE DÉFI DE \$50, contre tout cheval trotteur du Canada et spécialement "ST. LAURENT" pour trotter contre le Jument Bleue ou "LE TOLLE DU NORD", sur la glace, à St. Basile ou à Verdun.

Pittsburgh, 25 mars. La barque Gracie Shot a fait voile hier pour Constantinople, chargée de 200,000 moutons et autres articles et munitions.

New-York, 25 mars. Le nommé David Jewett a été exécuté aujourd'hui, pour meurtre.

New-York, 27 mars, 7 P. M. Au coucher du soleil, le steamer n'était pas encore signalé.

MARCHÉS DE NEW-YORK.—27 mars. FLEUR.—Demande active pour Ouest et Est à 12 cents de hausse.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.—Les céréales ont éprouvé une hausse et ont repris leurs taux précédents.

MARIAGES.—En cette ville le 29, par le Rév. W. Taylor, D. D. M. Samuel McDonald, à Dlle Emeline Décarie, tous deux de cette ville.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.—Sera vendue à la vente de l'Église de la Paroisse St. Luc, LUNDI, le DIX-SEPT AVRIl prochain, à UNE heure de l'après-midi.

LAVAGE DEMANDÉ! M. ME FLAVIE FAURET, est toujours prêt à recevoir le LAVAGE des personnes qui voudront bien l'encourager.

VENTES PAR ENCAN.

PAR JOHN JONES.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTES PAR ENCAN.

PAR JOHN JONES.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

VENTE IMPORTANTE DE CHEVAUX, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, WAGGONS, TOMBEREAUX, Voitures de Marche, Sleighs, Mobilier, Livres, &c.

